



Il s'agit d'un document de travail et non d'un document officiel.  
Ce document est destiné à l'usage interne et ne doit pas être diffusé.  
Tous droits réservés. Toute réimpression ou utilisation non autorisée sans la permission écrite de la Direction des communications est formellement interdite.

*[The main body of the document contains several paragraphs of text that are extremely faint and difficult to read. The text appears to be a formal letter or report, but the specific content is illegible due to the low contrast and blurriness of the scan.]*